



Madjid Moshayedi

### L'Iran veut battre son record de pendaisons de 2007

Pour ce 24 décembre, le régime des mollahs avait prévu de frapper fort en exécutant 10 personnes, 9 hommes (dont Mojtaba Abbassi 29 ans, Roshan Samim 25 ans et Behnoud Shodjai 20 ans), et une femme (identifiée par son prénom Tayebah). Un des hommes (mais nous ignorons lequel) a été gracié par la famille de sa victime, les 9 autres ont été pendus.

Il y a de plus en plus de grâce de ce genre en Iran : la conséquence d'un ras-le-bol populaire des pendaisons.

Page 2

## Appel

### À toutes les forces progressistes du monde, À tous les démocrates !

La République Islamique d'Iran est un régime religieux absolutiste qui opprime les travailleurs, les femmes et les enfants, les adversaires nationaux, religieux et politique, les intellectuels, les artistes, les écrivains et les journalistes.

La République Islamique d'Iran est un régime qui recourt à des pratiques humainement indignes : elle lapide des condamnés, coupe à la hache des parts de leur corps, exerce de la terreur contre des opinions dissidentes. En outre c'est un régime de torture, d'exécution et d'extermination de masse.

Tous ces actes sont, selon les conventions internationales relatives aux droits de l'homme, des crimes contre l'humanité. L'infraction aux droits de l'homme et les empiétements sur les droits individuels franchissent les frontières iraniennes et finissent par atteindre des centaines d'adversaires du régime iranien dans le monde entier, dont certains ont été victimes des activités terroristes des services secrets iraniens et du terrorisme gouvernemental.

Dans la République Islamique, les femmes ne peuvent pas choisir librement leur habillement. Les femmes qui ne se soumettent pas aux prescriptions vestimentaires sont persécutées, arrêtées dans les rues et condamnées à être fouettées, à des amendes et à des emprisonnements. Cette contrainte vestimentaire conditionne aussi tous les autres droits des femmes, car celles qui ne respectent pas les ordres concernant leur garde-robe ne sont pas admises aux universités par exemple.

Depuis la fondation de la République Islamique, du soi-disant gouvernement des illuminés du droit coranique (Velayat-e-Faghih), 30 années se sont déjà écoulées. Et toujours, ce régime opprime les exigences du peuple iranien pour la démocratie, la liberté d'opinion, d'expression, de la presse, religieuse, de réunion et d'association.

Nous exhortons tous les défenseurs de la liberté, toutes les forces démocratiques, personnalités, partis et les organisations à nous soutenir et à entreprendre un pas vers la démocratie et des libertés politiques en Iran en condamnant le régime iranien par le Tribunal International. En outre, nous exigeons un traitement humain pour les requérants d'asile iraniens, en conformité avec les conventions des droits de l'homme.

L'Assemblée générale des Nations unies condamne les vastes violations des droits de l'homme en Iran

Page 3

18 femmes sont mortes dans des conditions inhumaines dans la prison de Kahrizak 10 autres détenus sont morts sous la torture

Page 4

Quatre pendaisons et une amputation

Page 5



La Norvège déplore les exécutions en Iran

Page 6



Violations répétées des droits de l'Homme en Iran

Page 7

Madjid Moshayedi

## L'Iran veut battre son record de pendaisons de 2007

Pour ce 24 décembre, le régime des mollahs avait prévu de frapper fort en exécutant 10 personnes, 9 hommes (dont Mojtaba Abbassi 29 ans, Roshan Samim 25 ans et Behnoud Shodjai 20 ans), et une femme (identifiée par son prénom Tayebah). Un des hommes (mais nous ignorons lequel) a été gracié par la famille de sa victime, les 9 autres ont été pendus.

Il y a de plus en plus de grâces de ce genre en Iran : la conséquence d'un ras-le-bol populaire des pendaisons. En revanche, il n'y a jamais de grâce prononcée par les mollahs et en fin d'année, le rythme s'accélère comme si le régime voulait battre son propre record de l'année 2007 de 317 pendaisons, chiffre (partiel) calculé sur des articles parus dans les journaux iraniens.

Jusqu'au 13 décembre, le chiffre pour l'année en cours s'élevait selon notre décompte à 267 condamnés exécutés. Le 21 décembre, le quotidien Vatan Emrouz a annoncé la pendaison de 5 personnes à Qom. Cela fait donc 14 exécutions en 4 jours et ces 14 dernières pendaisons portent à au moins 281 le nombre d'exécutions dans ce pays depuis le début de l'année. Cependant, il faut rappeler que du 4 mai date à laquelle le régime a annoncé une pendaison collective de 9 condamnés au 27 juillet date à laquelle le régime a annoncé une pendaison collective de 29 condamnés, pendant 85 jours, les médias ont censuré toute annonce de ce genre, ce qui fausse entièrement le chiffre pour l'année 2008 qui fut celle des pendaisons collectives très médiatisées.

L'objectif du régime et de ses médias était évidemment de prétendre à une baisse sensible de nombre des pendaisons. Il est donc nécessaire de rappeler que le décompte provisoire après ces 14 pendaisons est de 281, chiffre incomplet et incorrect en raison d'une rétention d'infos des sources iraniennes du 4 mai au 27 juillet.

En Iran, plus de 111 délits sont passibles de la peine de mort par pendaison, décapitation, lapidation ou

précipitation du haut d'une falaise (peine réservée aux homosexuels).

Guerre contre Dieu, trahison, espionnage, meurtre, attaque à main armée, trafic de drogue à partir de plus de cinq kilos d'opium, viol, sodomie répétée, adultère, prostitution, apostasie et dernièrement « troubles à l'ordre public » et diffusion de vidéos privées sont passibles de la peine de mort en Iran.

Nous avons annoncé le chiffre de 284 exécutions comme étant le bilan provisoire pour l'année 2008 à la date du 29 décembre. A la lumière des dernières informations, ce chiffre aurait dû être de 286. En effet, dans notre précédent article sur le sujet, nous avons signalé une lapidation mise à exécution le 26 décembre, mais il s'avère qu'il y avait eu deux lapidations ce jour, ainsi qu'une pendaison dans la province de Khorassân. La nouvelle a été publiée le lendemain dans le quotidien régional Khorassân. C'est un cas très particulier, puisque le condamné Houshang a été exécuté pour avoir été un Bahai !

L'objectif du régime et de ses médias était évidemment de prétendre à une baisse sensible de nombre des pendaisons. On peut également compter le bureau iranien de l'AFP comme faisant partie de ces médias.

Le bureau iranien de l'AFP (Agence Fars Presse) est non seulement complice de la promotion de faux opposants dont la fonction est de prétendre à l'existence d'une certaine démocratie en Iran, mais encore il aide le régime pour « baisser le nombre des exécutions » et aussi pour dissimuler le fait que bon nombre des exécutés sont des prisonniers politiques. Pour ce qui est du décompte, dans sa dernière dépêche, le bureau iranien de l'AFP avance le nombre de 243. Ceci correspond à une baisse de 25% par rapport au décompte final pour l'année 2007 ! C'est une honte.

Comme tout le monde le sait la république des mollahs d'Iran est sous la pression mondiale avec son programme nucléaire qui est débattu au Conseil de Sécurité des Nations Unies. Et comme chacun ne le sait peut-être pas, les mollahs à chaque fois qu'ils sont en difficulté sur la scène internationale, s'en prennent au peuple iranien.



## L'Assemblée générale des Nations unies condamne les vastes violations des droits de l'homme en Iran

Dans la soirée du 18 décembre, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution condamnant les violations flagrantes des droits de l'homme en Iran. Ainsi, les tentatives hystériques du régime de passer un accord honteux et ignoble avec des



gouvernements étrangers et des États affichant un mauvais bilan des droits de l'homme afin d'empêcher l'adoption de cette résolution ont abouti à un échec, alors que la communauté internationale a fait preuve d'unité contre le fascisme religieux au pouvoir en Iran.

Après l'adoption du texte de la résolution par le Troisième Comité de l'Assemblée générale de l'ONU, les mollahs avaient offert à des États du pétrole gratuit ou bon marché et divers contrats financiers et de soutien dans le but de les soudoyer pour approuver une contre-résolution visant à bloquer l'adoption à l'Assemblée générale de celle condamnant leurs violations en Iran. Toutefois, les révélations de la Résistance iranienne et la volonté de la communauté internationale de condamner ces crimes, ont fait échouer le stratagème. Ainsi, l'Assemblée générale de l'ONU a-t-elle adopté la 55ème résolution condamnant le régime pour ses violations flagrantes des droits de l'homme.

La résolution mentionne le rapport du Secrétaire général sur « les violations généralisées des droits de l'homme, les lacunes profonde et les obstacles sur la voie de la sauvegarde des droits de l'homme ». Elle exprime « sa profonde préoccupation face aux graves violations des droits de l'homme » en Iran, comme « la torture et des peines ou châtiments cruels, inhumains ou dégradants, tels que la flagellation et l'amputation », « la poursuite d'un grand nombre d'exécutions, y compris les exécutions publiques et de mineurs », « l'existence de prisonniers en attente d'être lapidés à mort », « des arrestations et de violentes mesures de répression contre les femmes », « des menaces pour terroriser les femmes qui militent en faveur des droits humains, la poursuite de la discrimination contre les femmes et les filles dans la loi et dans la pratique », et « l'aggravation de la discrimination et d'autres violations des droits humains contre les minorités religieuses, ethniques, linguistiques et autres », « des graves restrictions de la liberté d'opinion et d'expression, de réunion pacifique et d'association, et l'augmentation de harcèlement,

d'intimidation et de persécution des opposants politiques et des défenseurs des droits humains de tous les secteurs de la société. En outre, la résolution « demande une mise à jour par le Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran » qui sera présentée à la prochaine session de l'Assemblée générale de l'ONU.

Avec cette nouvelle résolution, a-t-elle dit, il est grand temps de renvoyer le dossier du régime iranien devant le Conseil de sécurité des Nations unies et de traduire ses dirigeants devant un tribunal international pour violations flagrantes des droits de l'homme, dont plus de 120.000 exécutions politiques, et leur terrorisme à l'étranger. Les crimes du régime ces trente dernières années sont des crimes contre l'humanité. □

## La Russie dément avoir livré des systèmes antiaériens S-300 à l'Iran

L'agence russe chargée de la coopération militaire a démenti lundi avoir livré des systèmes antiaériens S-300 à l'Iran, après des informations en ce sens diffusées dans la presse russe.

"Les informations sur la livraison à l'Iran de systèmes antiaériens S-300 publiées dans plusieurs médias ne correspondent pas à la réalité", a indiqué le Service fédéral de la coopération militaro-technique dans un communiqué. L'agence russe Ria Novosti, citant une source non identifiée, avait indiqué le 17 décembre que les livraisons de ces missiles sol-air très sophistiqués avaient commencé. Une source, citée lundi par Itar-Tass, avait aussi fait état de ces livraisons.

Le vice-président de la Commission des Affaires étrangères du Parlement iranien, Esmail Kossari, avait affirmé de son côté dimanche à l'agence officielle Irna que la Russie était en train de livrer à l'Iran ces systèmes de missiles antiaériens. L'exportateur d'armes russe Rosobornexport s'était pour sa part refusé lundi à confirmer ou démentir ces informations, laissant planer le doute sur de telles livraisons.

"Actuellement nous livrons uniquement à l'Iran des systèmes de nature défensive, et le matériel antiaérien en fait partie", a indiqué la société, refusant de dire si les S-300 était concernés. Moscou a plusieurs fois démenti par le passé livrer à Téhéran ces missiles sol-air capables d'atteindre un avion à 30 km de hauteur, et d'une portée de 150 km.

Selon les médias israéliens, l'Etat hébreu s'inquiète d'un déploiement de tels armements qui gênerait considérablement une éventuelle opération de l'aviation israélienne contre les sites nucléaires en Iran. AFP □

**L'Iran n'est pas un Etat de droit!**

### **18 femmes sont mortes dans des conditions inhumaines dans la prison de Kahrizak 10 autres détenus sont morts sous la torture**

Dix-huit femmes sont mortes dans des conditions inhumaines dans les geôles moyenâgeuses de la prison de Kahrizak, de la ville de Karadj, dans la banlieue ouest de Téhéran.

Ces informations reçues par la Résistance iranienne à l'intérieur de l'Iran indiquent qu'en l'absence de section réservée aux femmes dans la maison d'arrêt de Kahrizak, 18 détenues ont été enfermées dans un bungalow métallique durant les terribles chaleurs du mois d'août. Abandonnées à leur sort, sans le moindre secours, elles sont mortes déshydratées et étouffées. C'est quand la puanteur des cadavres en décomposition s'est répandue, que les autres prisonniers ont compris la tragédie. Cependant, non seulement les bourreaux des mollahs n'ont pas enlevé les corps, mais pour renforcer le climat de peur, ils ont laissé les cadavres dans le bungalow. Les autorités carcérales de Kahrizak ont essayé de couvrir l'affaire en déformant l'histoire dans la presse, n'hésitant pas à publier des mensonges, parlant d'arrêts cardiaques et de suicides.

Selon un témoin, au mois d'octobre de l'an dernier, dix prisonniers sont morts sous la torture dans cette prison. Durant cette même période, 80 enfants de détenues ont été gardés dans des conditions inhumaines dans un entrepôt. □

### **Six pendaions en six jours, une femme enceinte condamnée à mort**

Le régime des mollahs a exécuté un prisonnier, Abbas, à la prison de Kazeroun dans le sud de l'Iran, selon le journal gouvernemental Qods, du 10 décembre. Trois prisonniers, identifiés par leurs initiales M.M., P.D. et A.R., ont aussi été pendus le 6 décembre à la prison de Zahedan (sud-est) selon l'agence officielle Fars, et deux détenus de 25 et 27 ans, non identifiés, ont été exécutés le 2 décembre dans la prison de Dastguerd à Ispahan. Ainsi en six jours, six prisonniers ont été exécutés par le régime des mollahs. D'après les journaux officiels, une femme enceinte prénommée Chahla, a été cruellement condamnée à mort avec son mari.

Par ailleurs, le pouvoir judiciaire des mollahs a condamné à mort le 4 décembre une femme de 30 ans, selon le quotidien officiel Etemad du 4 décembre. □

### **Trois prisonniers pendus à Chahr-e Kord**

Trois prisonniers ont été pendus dans la ville de Chahr-e-Kord (dans le sud-ouest), a rapporté l'agence de presse officielle Fars le 8 décembre.

Deux ont été identifiés comme étant Hassan Baba-Ahmadi et Chahab Chahabi, le dernier uniquement par les initiales A.D.

La semaine passée, 12 prisonniers ont été pendus par le régime inhumain des mollahs.

Le 21 novembre, le Troisième Comité de l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution exprimant sa profonde inquiétude face aux violations des droits de l'homme en Iran. □

### **Trois prisonniers pendus à Zahedan**

Trois prisonniers identifiés par leurs seules initiales de MM, PD et A.R. ont été pendus par les mollahs à Zahedan, dans le sud-est de l'Iran, a indiqué l'agence de presse officielle Fars, le 6 décembre.

Le 21 novembre, le Troisième Comité de l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution exprimant sa profonde préoccupation face aux violations des droits de l'homme par le pouvoir religieux en Iran. □

### **Un homme pendu à Ispahan**

Un homme a été pendu à Ispahan dans le centre de l'Iran mercredi 3 décembre, selon le quotidien Hamchahri. Son identité n'a pas été révélée. □

### **Deux prisonniers pendus à Nikchahr et Ardebil**

Le régime inhumain des mollahs a pendu en public un homme nommé Abdolrahman Baloutch-Zehi dans la ville de Nikchahr, dans le sud-est de l'Iran, a rapporté le quotidien officiel Kayhan le 29 décembre. Pour éviter l'aversion qu'il soulève dans la population avec ses châtiments publics, Mahmoud Hachemi Chahroudi, le chef du judiciaire des mollahs, avait publié une directive le 31 janvier dernier interdisant les exécutions en public.

Par ailleurs, un prisonnier de 31 ans prénommé Alireza a été pendu à Ardebil dans le nord-ouest de l'Iran le 27 décembre. Les criminels au pouvoir en Iran ont recours à des pendaions publiques pour terroriser la population et combattre les soulèvements populaires. □

**L'Iran n'est pas un Etat de droit!**

### Quatre pendaisons et une amputation

Le régime inhumain des mollahs a amputé un prisonnier d'une main dans la ville de Kermanschah, dans l'ouest de l'Iran, a rapporté le quotidien officiel Qods le 15 décembre. La victime, non identifiée, avait aussi été condamnée à six mois de prison et 30 coups de fouet, précise le quotidien.

Un jeune homme du nom de Zanjani a été pendu dans la prison centrale de Machad, dans le nord-est de l'Iran, a rapporté le même quotidien le 16 décembre. Un homme identifié par ses seules initiales de M. Ch. a été pendu samedi dans la ville de Semnan, selon l'agence de presse officielle. Deux autres prisonniers, Zahed Salehabadi, 35 ans, and Mohammad Amine Barahoui, 28 ans, ont été pendus dans la ville de Tabass dans le nord-est. Le parquet des mollahs a aussi condamné à mort un jeune de 21 ans, nommé Chahine, selon le quotidien Qods du 14 décembre. □

### Cinq prisonniers pendus à Qom

Le pouvoir judiciaire des mollahs a pendu cinq prisonniers dans la ville sainte de Qom, a indiqué le quotidien officiel Iran, le 21 décembre. Il s'agit de Mohammad Reza, 37 ans, Hossein, 37 ans, Esmail, 26 ans, Alireza, 41 ans, et Hamid, 22 ans. Alireza a été envoyé à la potence, le 18 décembre au matin pour « corruption sur terre » et « promotion de la superstition ». La dépêche du journal de donne pas de détails. Le 19 décembre, l'Assemblée générale des Nations unies a condamné les vastes violations des droits humains en Iran. Il s'agissait de la 55ème résolution adoptée par une instance de l'ONU sur les violations des droits humains en Iran. □

### Exécution de neuf personnes, dont une femme à la prison

Dans un acte cruel, le régime des mollahs a pendu neuf prisonniers, dont une femme, à l'aube le 24 décembre dans la sinistre prison d'Evine à Téhéran.

Par ailleurs, Ali Sadeghi, 35 ans, a été torturé à mort à la prison centrale d'Ispahan, dans le centre de l'Iran, le 21 décembre. Cinq prisonniers ont été pendus dans



une prison de la ville sainte de Qom le 18 décembre. Cinq autres ont été pendus dans une prison de la ville de Langroud dans le nord le 13 décembre. En tout, en décembre, le nombre de personnes exécutées est d'au moins 40 et de cinq torturées à mort. Ces pendaisons portent à 243 le nombre de condamnés exécutés cette année en Iran, d'après un décompte établi par l'AFP. □

### Les mollahs lapident deux prisonniers à Machad

Les informations reçues indiquent que le régime des mollahs a procédé à deux lapidations le 26 décembre à Machad dans le nord-est de l'Iran. Deux prisonniers, condamnés au châtement cruel de la lapidation par la 5e chambre de la cour d'Assises des mollahs de la province du Khorassan, ont été enterrés jusqu'à la taille au cimetière de Behecht-Reza à Machad pour y être lapidés. L'un des prisonniers prénommé Mahmoud a réussi à sortir du trou et à avoir la vie sauve. Mais l'autre, dont le nom n'a pas été révélé et dont le chef d'accusation n'était pas clair, est mort déchiqueté à coups de pierres. Actuellement, deux hommes et huit femmes condamnés à ce châtement cruel attendent leur mort dans les prisons du régime. Cette mise à mort inhumaine et moyenâgeuse est survenue alors que le régime des mollahs est sous la pression des condamnations internationales successives et le rejet de l'opinion publique, dans une mesure de façade a prétendu avoir suspendu ce châtement. C'est pourquoi il a pris toutes les précautions pour empêcher la diffusion de cette nouvelle dans les médias du pays. □

### Deux prisonniers pendus à Arak et dans le Khorassan

Un prisonnier identifié comme étant Houchang Kh. a été pendu dans la province du Khorassan, a rapporté le quotidien officiel Khorassan du 31 décembre. Les mollahs ont aussi pendu un autre homme, sans l'identifier, à Arak, dans le centre de l'Iran, a rapporté l'agence de presse officielle Fars le même jour. Le 19 décembre, l'Assemblée générale des Nations unies avait condamné les violations généralisées des droits humains en Iran. Il s'agissait de la 55e condamnation du genre par un organe de l'ONU. □

**L'Iran n'est pas un Etat de droit!**

## La Norvège déplore les exécutions en Iran

The Norway Post, 27 décembre 2008 - La Norvège déplore l'exécution de 10 personnes en Iran, à la veille de Noël. Avant les exécutions, le ministre des Affaires étrangères Jonas Gahr Støre a appelé l'Iran à y mettre fin et à ne pas aller plus avant avec les exécutions.



- C'est extrêmement regrettable. La Norvège est opposée à toute forme de peine capitale, a poursuivi le ministre des Affaires étrangères. La Norvège est engagée dans la lutte pour l'abolition de la peine capitale, à la fois dans les organisations internationales et à travers une coopération active avec les organisations des droits de l'homme et les pays qui partagent ses convictions. Nous soulevons régulièrement la question de la peine capitale comme une question de principe avec les pays où elle est pratiquée. Nous portons une attention particulière sur les cas individuels où nous savons qu'il y a l'intention d'exécuter la peine de mort de manière particulièrement inhumaine ou d'exécuter des mineurs, des femmes enceintes ou des personnes qui ne peuvent être considérées comme pénalement responsables. Dans de tels cas, la Norvège considère le recours à la peine de mort comme une violation du droit international, a dit Støre. La semaine dernière, la Norvège s'est associée à une déclaration sur les exécutions collective à la prison d'Evine à Téhéran le 26 novembre, et les autres violations répétées des droits de l'homme en Iran ces derniers temps. Le gouvernement est préoccupé par la situation des droits humains en Iran, en général. Il y a deux jours, les autorités iraniennes ont fermé le Centre de défense des droits de l'homme à Téhéran, créé et dirigé par l'avocate iranienne et défenseur des droits humains Shirin Ebadi, qui a reçu le prix Nobel de la paix en 2003. « La Norvège a encore une fois aujourd'hui pris contact avec la présidence française de l'UE sur la fermeture du Centre des droits humains de Shirin Ebadi à Téhéran, et nous allons suivre la situation de Mme Ebadi et d'autres militants iraniens des droits de l'homme dans les temps à venir », a déclaré le ministre norvégien des Affaires étrangères.



## 70 jeunes attendent d'être pendus

Selon les défenseurs des droits de l'Homme, quelque 70 jeunes attendent d'être pendus dans les prisons iraniennes alors que 17 l'ont été au cours des 18 derniers mois. Parmi eux, on trouve par exemple Aboumoslem Sohrabi, 24 ans, qui a tué à l'âge de 17 ans un homme qui l'avait violé à plusieurs reprises. Le jeune Amir Amrollahi n'avait pas l'intention de tuer lorsqu'il a été impliqué dans une bagarre de rue à Chiraz, dans le sud de l'Iran, alors qu'il était sorti acheter du pain. Agé aujourd'hui de 19 ans, il est depuis trois ans derrière les barreaux, dans l'attente d'être mené à la potence à tout moment.

"C'était un bon écolier, il est intervenu pour arrêter une bagarre", a affirmé son père Bahman Amrollahi. "J'implore la famille de la victime d'accorder le pardon", a dit son père en ajoutant, les yeux remplis de larmes, que son fils avait tenté de se suicider en prison. L'avocat Mohammad Mostafai, qui a défendu ces dernières années 30 jeunes condamnés à mort, dont Bahman Amrollahi, affirme qu'aucun de ses clients n'avait l'intention de tuer.

Selon lui, la loi iranienne rend difficile la distinction entre l'homicide involontaire et volontaire, ce qui explique que la peine maximale soit généralement requise pour un homicide involontaire dans une bagarre de rue. La loi des mollahs, prévoit que la famille de la victime puisse accorder son pardon en échange du paiement d'une compensation financière, appelée "prix du sang", et d'une peine de prison.

"Malheureusement notre système juridique est fondé sur la vengeance plutôt que sur la correction" du comportement, a déploré l'avocate Nasrine Sotoudeh. Une militante, Khadijeh Moghaddam, s'emploie à convaincre les familles des victimes de meurtre de pardonner au coupable. Elle a raconté avoir été menacée par une famille pour qu'elle cesse ses interventions. Selon elle, certains mineurs sont convaincus par un adulte d'endosser la responsabilité d'un meurtre qu'il a lui-même commis, en croyant à tort qu'ils n'en seront pas tenus pénalement responsables.

L'origine modeste de nombreux meurtriers rend aussi impossible le paiement du prix du sang, fixé par la justice à l'équivalent de 55.000 dollars, voire plus selon la volonté de certaines familles de victimes.

Les défenseurs des droits de l'Homme souhaitent aussi que l'on relève l'âge de la responsabilité pénale, fixé à neuf ans pour les filles et 15 ans pour les garçons.



**L'Iran n'est pas un Etat de droit!**

## Violations répétées des droits de l'Homme en Iran

Déclaration de la présidence de l'UE, 19 décembre 2008 - L'Union européenne est vivement préoccupée par la situation des droits de l'Homme en République islamique d'Iran. La multiplication



des violations en la matière, commises par les autorités iraniennes, témoigne de la dégradation des droits des individus dans ce pays. L'Union européenne rappelle le caractère inacceptable de ces violations. Elle est tout particulièrement préoccupée par : Les exécutions simultanées de dix Iraniens, intervenues le 26 novembre dernier à la prison d'Evin ; les pressions judiciaires exercées par les autorités iraniennes contre les militantes pour les droits des femmes. Parmi les signataires de la campagne « Un million de signatures » qui sont victimes de ce harcèlement, Esha Momeni, irano-américaine, a été arrêtée et son passeport confisqué ; la situation de Hussein Derakhshan, blogger iranien arrêté le 1er novembre dernier par les autorités sans qu'aucune charge ne soit retenue contre lui. Sa famille, restée sans nouvelles de lui durant plusieurs semaines, n'a toujours pas été informée du lieu dans lequel M. Derakhshan est détenu ; le refus récent des autorités iraniennes de donner à M. Ossanlou, syndicaliste iranien condamné à cinq ans de prison pour « atteinte à la sécurité de l'Etat » et « propagande contre le régime », un accès aux soins médicaux dont il a besoin.

Ces pratiques constituent des violations caractérisées du « Pacte international relatif aux droits civils et politiques », librement adopté et ratifié par l'Iran, et une atteinte à la « Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales reconnus », adoptée par tous les membres des Nations Unies en 1998. Résolument engagée en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort, l'Union européenne exhorte les autorités iraniennes à mettre un terme aux condamnations à la peine de mort et aux exécutions, à commuer les peines de toutes personnes

condamnées à mort et à mettre en place un moratoire dans l'objectif d'abolir la peine de mort, conformément à la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 novembre 2008.

L'Union européenne exhorte les autorités iraniennes à respecter les actions menées pacifiquement et en toute légalité par les femmes défenseurs des droits de l'homme et les syndicalistes et à cesser les pressions exercées à leur encontre. L'Union européenne appelle les autorités iraniennes à respecter les principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement, en garantissant à M. Ossanlou une prise en charge médicale, à M. Derakhshan des conditions de détentions conformes au droit international et à envisager leur libération. □

## Arrestation du responsable d'une fondation iranienne à New York

ASSOCIATED PRESS, 20 décembre 2008 - Les autorités judiciaires américaines ont inculpé d'entrave à la justice le responsable d'une fondation iranienne à New York, dans le cadre d'une enquête sur le financement du programme nucléaire iranien. Jahedi Farshid, président de la fondation Alavi, est soupçonné d'avoir jeté des documents réclamés pour l'instruction de l'affaire, après avoir été assigné à comparaître, mercredi dernier.

Selon le FBI, il avait été prévenu de ne pas détruire ces pièces à conviction requises par le grand jury. Il a jeté les documents dans une poubelle collective en rentrant chez lui jeudi. Le département du Trésor a cherché auparavant à saisir les 40% d'intérêt que détient la société Assa dans l'immeuble où se trouve également la fondation Alavi, sur la 5e Avenue à New York. Le gouvernement américain soupçonne Assa d'être un prête-nom mis en place par la banque iranienne Melli pour envoyer de l'argent des Etats-Unis vers l'Iran. La banque a été accusée de financer le programme nucléaire iranien. Pour le procureur, la fondation Alavi a pris la suite de la fondation Pahlavi, qui avait construit l'immeuble avec un prêt important de la banque Melli. Farshid risque dix ans de prison. □

**L'Iran n'est pas un Etat de droit!**

- Le régime islamique iranien actuel a créé à travers des discriminations des nouvelles Classes sociales pour perpétuer sa dictature. Le mouvement de délivrance du peuple Iranien essaie de combattre cette politique, qui elle-même met de nombreuses barrières pour empêcher ce combat. Si toutefois ce combat avec l'aide de l'unité du peuple va aboutir, le régime actuel de l'Iran va être archivé dans l'histoire. La destruction du régime Islamique est la seule solution pour avoir un pays démocratique en Iran
- Le sort de l'avenir de l'Iran repose entièrement dans les mains du peuple iranien; et non pas dans celles des puissances occidentales qui interviennent habituellement dans les affaires intérieures des pays du tiers monde. Dans le cas d'une intervention étrangère ces Puissances vont être confronté au peuple iranien.
- En conséquence nous condamnons toute sorte d'intervention militaire, nous nous défendons de toute violation territoriale et de toute politique expansionniste occidentale.

**Directeur:**  
**Exekutivkomitee**  
**Chefredakteur:**  
**Aghil Jafari**

**Redaktion**  
**Sahar Abdollahi, Mina Yazdizadegan**

### La radio voix de la résistance

Un programme de l'association démocratique pour des réfugiés (ADR)

[www.nedaye-moghavemat.ch](http://www.nedaye-moghavemat.ch)



[www.k-d-panahandegan.org](http://www.k-d-panahandegan.org)  
[info@k-d-panahandegan.org](mailto:info@k-d-panahandegan.org)

L'adresse :  
 Postfach 3562  
 Zürich 8021

Téléphone: +41-079 402 64 09  
 +41-078 842 85 25  
 Téléfax : +41-043 535 61 59  
 Poste Compte : 87- 441728 – 5

## Les représentants des ADR en Suisse et dans l'étranger

Pour prendre contact avec l'association et donner des informations sur la situation des requérants d'asile en Suisse et pour devenir membre de l'association, contactez nous par E-mail ou par téléphone.

Canton de Zurich	Mehrzad Kheilili	0788428525
Responsable de la Ville Zürich	Javad Sayay- Javid	0764338834
Canton de Berne	Ahmad Reza Binandeh	0797162209
Responsable de la Ville Berne	Afschin Esmaeili	0762473151
Canton de Bâle	Arsalan Panahi	0793877347
Canton de Zoug	Herar Zadoorian	0765215951
Canton de Lucerne & Schwytz	Leila Mohammadgholikhani	0786742510
Canton de St. Gall	Mohammad Khoshhal	0793978147
Canton de Argovie	Ali Aryantash	0788306768
Canton de Schaffhause	Fouad Jahani	0764022343
Canton de Soleure	Ali Nazariyan	0794708119
Canton de Uri	Moslam Yusafi	0788585072
Canton de Fribourg	Mohammad Zolali	0786566719
Canton de Obwald	Abolghasem Faragollah	0763964432
Section des Femmes	Mahintaj Ghareghani	076 5733900
Section en France	Mohammad Daizadeh	0033631279527